

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-troisième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 6 juin 2016, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Valérie Coulombe	Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
	Anila Fejzo	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
	Marie-Andrée Gauthier	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
Mme	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités

MEMBRES ABSENTS :

MM.	Jérôme Di Giovanni*	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Hervé Dignard*	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
	Joseph Yvon Thériault*	Représentant de la Faculté des sciences humaines
Mme	Nicole Vézina*	Représentante de la Faculté des sciences

SECRÉTAIRE :

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres du Comité des services aux collectivités. Il les remercie de s'être rendus disponibles afin de tenir la rencontre qui n'avait pu avoir lieu à la fin du mois d'avril, faute de quorum. Il annonce que messieurs Jérôme Di Giovanni, Hervé Dignard, Rémi Fraser et Joseph Yvon Thériault, de même que madame Nicole Vézina prient le Comité d'excuser leur absence.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par monsieur Jean-François Piché, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 182^e assemblée du 14 mars 2016

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par madame Marie-Andrée Gauthier, appuyée par madame Lise Gervais, le procès-verbal de la cent quatre-vingt-deuxième assemblée ordinaire tenue le 14 mars 2016 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Informations

3.1 Tableau des suivis (Annexe CSAC-183-3.1)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne que l'équipe du Service se réunira en journées d'étude afin de travailler sur de nouveaux modèles pour les tableaux synthèse des projets inclus dans leurs rapports annuels, et pour les formulaires de demandes de subvention et de dégrèvement. Le résultat de ces deux journées d'étude sera présenté lors de la reprise des travaux du Comité des services aux collectivités, à l'automne.

3.2 Information des membres

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités invite les membres à prendre la parole s'ils ont des informations à communiquer.

Madame Marie-Andrée Gauthier annonce qu'il s'agit de la dernière rencontre du Comité à laquelle elle participe. Son organisme demeurera toutefois présent puisque sa collègue, madame Mélanie Marsolais, prendra sa relève. Pour sa part, monsieur Jean-François Piché indique qu'il s'agit également de sa dernière rencontre. Conformément au Protocole syndical, ce sera maintenant une représentante de la CSN, madame Anne Thibault, qui siègera au Comité. Les membres signalent leurs regrets de les voir quitter et les remercient pour leur engagement.

Madame Lise Gervais mentionne qu'elle poursuit son engagement au Comité et madame Nathalie Lafranchise indique que son mandat sera renouvelé pour trois ans.

Madame Claire Vanier signale que la réflexion de l'équipe du Service aux collectivités sur le travail même des agentes de développement se poursuit. Il importe de réfléchir et de préciser leur rôle dans les processus actuels. Également, entre autres à la suite de discussions du Comité des services aux collectivités, l'équipe veut réfléchir à la bonification du rapport annuel. Il faut notamment trouver une façon de mettre davantage de l'avant la présence des étudiantes, étudiants dans les projets de recherche.

Une membre ajoute qu'il est plus que pertinent que le rapport annuel démontre que le Service aux collectivités représente également un lieu de formation pour les étudiantes, étudiants.

Une membre s'interroge concernant la procédure liée à la nomination de membres externes. Elle demande si, lorsqu'un membre externe quitte, il convient de poursuivre avec le même organisme ou d'ouvrir le poste à d'autres.

Une membre explique que la procédure actuelle prévoit qu'une liste d'organismes est établie par le Service aux collectivités qui, par la suite, invite les organismes à déposer leurs candidatures. Il est envisagé de demander des modifications au Règlement no 3 des procédures de désignation afin de permettre la consultation par courriel plutôt que par lettre. La liste des personnes qui ont postulé est ensuite soumise au Comité pour discussion et adoption des candidatures retenues.

Une membre signale qu'il importe de conserver une diversité dans le type d'organismes qui siègent au Comité. Elle souhaite particulièrement que les gens nommés soient intéressés par les travaux du Comité et qu'ils se présentent aux rencontres.

Une membre rappelle aussi qu'il est souhaitable de maintenir un équilibre dans la représentation des groupes nationaux et des groupes régionaux ou locaux au sein du Comité.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités signale qu'à la suite du départ à la retraite de madame Martine Blanc, le Service a pu obtenir son remplacement temporaire par madame Carmen Fontaine. Toutefois, ce remplacement étant pour une période maximale de 90 jours, elle terminera son contrat le 17 juin prochain. Il souligne la qualité de son travail. Madame Fontaine a particulièrement œuvré à la mise à jour du protocole syndical et son apport a notamment permis de quantifier la contribution de chacune des centrales et d'identifier les conditions de renouvellement du protocole. Il y a eu entente sur une dernière version qui sera présentée à la vice-rectrice à la Recherche et à la création. Par ailleurs, madame Fontaine a également travaillé à l'arrimage des pratiques budgétaires du Service avec celles des Services financiers de l'Université.

Un membre précise que chacune des centrales syndicales investit un minimum de 5 000 \$ en guise de participation au protocole les liant au Service aux collectivités. Des ressources humaines sont également accordées par des libérations syndicales afin de permettre la participation à certains projets.

Une membre demande si madame Fontaine verra son contrat renouvelé. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités répond que madame Fontaine ne souhaite pas prolonger sa présence et que de nouveaux défis professionnels l'attendent. Il indique avoir entrepris des démarches afin que le poste soit affiché l'automne prochain. La vice-rectrice à la Recherche et à la création l'appuie en ce sens. Il rappelle que dans le contexte budgétaire actuel, la plupart des

employées, employés qui quittent l'Université ne sont pas remplacés. Le fait que le poste de direction demeure pour l'instant intérimaire permet au Service aux collectivités d'atteindre sa cible budgétaire.

Une membre mentionne son inquiétude concernant le fait que l'intérim à la direction du Service perdure et dit craindre que cette situation ne fragilise le Service. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités répond que cela fait également partie de ses préoccupations. Il indique que cette situation ne pourra pas se poursuivre à long terme. La vice-rectrice à la Recherche et à la création partage ce souci et des réflexions ont cours afin de régulariser la situation tout en maintenant l'atteinte des cibles de compression.

4. Projets de recherche présentés au PAFARC : présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 18 avril 2016

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités rappelle que le rapport du sous-comité de la recherche a été acheminé aux membres au mois d'avril dernier.

Un membre profite de cette occasion pour souligner son étonnement face au rapport distribué. Il trouve que l'ancien format, sous forme de compte-rendu, était beaucoup plus clair. Cette nouvelle version contient une série d'observations sans contexte. Il ne se sent pas à l'aise avec ce format et estime que la forme de compte-rendu permettait de situer l'essentiel de la discussion.

D'autres membres abondent en ce sens et demandent à ce que le rapport du sous-comité de la recherche soit une synthèse des décisions prises. Pour certains, n'étant pas membre du sous-comité, il était impossible de saisir la teneur des discussions.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que le document déposé est effectivement un tiré à part des interventions provenant de ses notes et de celles de membres du sous-comité. Il indique qu'une rectification sera apportée afin de revenir à la formule précédente.

4.1 Cinéma forum et transfert de compétences en matière d'intervention participative : le cas de l'outil À part égale (Annexe CSAC-183-4.1)

Monsieur Sylvain Lefèvre quitte la salle pour la présentation de ce dossier puisqu'il est membre du conseil d'administration de l'organisme demandeur.

Une évaluatrice indique qu'il était fort difficile de procéder à l'évaluation de ce projet puisque plusieurs des membres du sous-comité de la recherche sont en relation, plus ou moins étroite, avec l'organisme demandeur ou avec la professeure concernée.

Le projet a suscité beaucoup de discussion. Il est intéressant, mais très centré sur le groupe. La revue de la littérature n'insiste pas assez sur le cinéma engagé. En ce qui concerne la méthodologie, le terrain de recherche semble limité puisqu'il est question d'animation et le lien ne semble pas clair entre l'observation et les entrevues. La stratégie de diffusion des résultats aurait pu être davantage explicitée. L'importance et la qualité du partenariat lié à ce projet ont été soulignées, de même que la place accordée à l'implication étudiante. Le sous-comité de la recherche lui a attribué une note globale de 78 %.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1146

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-183-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Mise au jeu;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Catherine Bourassa-Dansereau du Département communication sociale et publique;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Marie-Andrée Gauthier, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à madame Catherine Bourassa-Dansereau, professeure au Département de communication sociale et publique pour le projet de recherche intitulé Cinéma forum et transfert de compétences en matière d'intervention participative : le cas de l'outil À part égale, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 La violence conjugale en droit familial québécois : comment assurer une reconnaissance plus effective pour les femmes victimes? (Annexe CSAC-183-4.2)

Un évaluateur signale qu'il s'agit de l'un des meilleurs projets qu'il n'ait vu jusqu'à maintenant. Il est très bien construit et la pertinence sociale est mise de l'avant. L'expertise est diversifiée. Il s'agit d'un projet ambitieux et il aurait été intéressant d'en savoir davantage sur les étapes de sa réalisation. L'échéancier est serré, mais il s'agit d'un excellent projet. Les modalités de diffusion des résultats ne semblent toutefois pas suffisantes et des pistes pourraient être suggérées pour les aider en ce sens. Le sous-comité de la recherche lui a attribué une note de 90,5 %.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1147

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-183-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet des professeures Dominique Bernier et Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à mesdames Dominique Bernier et Lucie Lamarche, professeures au Département des sciences juridiques pour le projet de recherche intitulé La violence conjugale en droit familial québécois : comment assurer une reconnaissance plus effective pour les femmes victimes ?, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Le métier de documentariste : portrait d'une pratique de création menacée (volet qualitatif) (Annexe CSAC-183-4.3)

Un évaluateur indique que ce projet a suscité beaucoup de discussions et que les avis à son propos étaient divergents. Il s'agit de la deuxième phase d'un projet préalablement financé par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ). L'équipe de travail a collaboré à un projet de recherche portant sur l'affaiblissement du genre documentaire. Ce projet se concentre davantage sur l'étude de la dégradation des conditions de travail du métier de réalisatrices, réalisateurs. La méthodologie utilisée aurait eu avantage à être explicitée. Le projet, tel que rédigé, donne l'impression que les chercheuses, chercheurs savent déjà ce qu'ils vont trouver dans les témoignages recueillis. Toutefois, les impacts sur le travail des réalisatrices, réalisateurs ne semblent pas clairement illustrés. Il apparaît notamment que ces derniers passent plus de la moitié du temps consacré à un projet de documentaire à la recherche de financement. Enfin, il ne semble pas réaliste que l'équipe de ce projet puisse, en quatre semaines, réussir à analyser, coder et réaliser une trentaine d'entrevues. L'impression qu'il s'en dégage est que le projet vise à convaincre le Gouvernement de soutenir davantage les réalisatrices, réalisateurs. Le projet a tout de même paru intéressant aux membres du sous-comité de la recherche qui lui attribuent une note de 80,8 %.

Une membre du sous-comité de la recherche ajoute que le sujet est pertinent, le groupe bien ciblé et le partenariat intéressant. Elle note à son tour qu'il est ambitieux de penser effectuer une trentaine d'entrevues d'une heure pendant ce projet. L'implication des étudiantes, étudiants est intéressante.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1148

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-183-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Marc Ménard et de la professeure Diane Poitras de l'École des médias;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lafranchise, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 955,95 \$ à monsieur Marc Ménard et à madame Diane Poitras, professeur et professeure à l'École des médias, pour le projet de recherche intitulé Le métier de documentariste : portrait d'une pratique de création menacée (volet qualitatif), pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Une recherche participative visant le développement du soutien communautaire chez des groupes d'ainé.es en situation de vulnérabilité (Annexe CSAC-183-4.4)

Mesdames Nathalie Lafranchise et Claire Vanier quittent la salle pour la présentation de ce dossier.

Une évaluatrice mentionne que ce projet est lié à un enjeu social important. Il s'intéresse à des personnes âgées en situation de vulnérabilité. La pertinence du sujet a été bien démontrée. L'approche est novatrice puisqu'il s'agit de recherche action et d'un travail qui s'effectuera à long terme. La méthodologie est intéressante, mais le sous-comité s'interrogeait à savoir ce que la tenue

de deux groupes de discussion apportera de plus que la tenue du colloque. Le sous-comité de la recherche lui attribue une note de 84, 9%.

Un membre du sous-comité de la recherche ajoute que ce projet est bien défini, que les échéanciers sont réalistes.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1149

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-183-4.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Projet Changement Centre communautaire pour aînés (Projet Changement), la Maison d'Aurore, le Comité d'animation du 3^e âge de Laval (CATAL), le Centre des aînés CDN et Les Accordailles, tous membres du Réseau des groupes d'entraide JMC;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Marie-Emmanuelle Laquerre du Département communication sociale et publique;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par monsieur Sylvain Lefèvre, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 7 996 \$ à madame Marie-Emmanuelle Laquerre, professeure au Département de communication sociale et publique pour le projet de recherche intitulé Une recherche participative visant le développement du soutien communautaire chez des groupes d'aînés en situation de vulnérabilité, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des mandats des membres venant à échéance au 31 mai 2016 au CSAC et au Sous-comité de la recherche

5.1 Membres internes :

Ève Lamoureux
Nathalie Lafranchise
Nicole Vézina

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne que les démarches sont en cours en vue du remplacement de madame Ève Lamoureux, dont le mandat est échu, et de madame Nicole Vézina qui débute un congé sabbatique. Madame Nathalie Lafranchise a pour sa part signifié son intention de renouveler sa participation pour un second mandat.

Madame Ève Lamoureux signale qu'elle quitte le Comité car elle ne peut effectuer plus de deux mandats consécutifs. Elle a beaucoup apprécié y participer et le directeur intérimaire du Service aux collectivités la remercie pour sa contribution depuis quelques années au Comité.

5.2 Membres externes :

Jérôme DiGiovani
 Hervé Dignard
 Marie-Andrée Gauthier
 Lise Gervais
 Jean-François Piché

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités mentionne que monsieur Jérôme Di Giovanni lui a signifié n'avoir pas l'intention de renouveler son mandat. Celui de monsieur Hervé Dignard se termine également, mais l'ICÉA n'a pas signifié son intention de poursuivre, ou non, sa participation. Enfin, il a été précédemment mentionné que madame Lise Gervais poursuivait son engagement, que madame Marie-Andrée Gauthier serait remplacée par madame Mélanie Marsolais, du même organisme, et que monsieur Jean-François Piché serait remplacé par madame Anne Thibault de la CSN.

6. Discussion sur les critères d'évaluation des projets de formation et de recherche

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souligne qu'en vue des journées d'étude du Service, l'équipe aimerait connaître le point de vue des membres concernant les critères d'évaluation des projets de formation et de recherche.

Un membre mentionne qu'il y a de plus en plus de projets déposés et que ceux-ci sont généralement de très bonne qualité. Il importe d'avoir une grille d'évaluation claire et concise qui permette d'expliquer les notes finales attribuées au projet. Les notes sont souvent serrées et lorsqu'il n'y a plus de financement à offrir, elles deviennent un enjeu très important.

Une membre signale que, depuis plusieurs années, elle observe des tendances ponctuelles dans l'évaluation des projets. À titre d'exemple, il fut un temps où les projets d'évaluation des impacts des activités des groupes n'étaient pas acceptés, sans que cela ne soit explicite dans les critères de sélection. Il importe que les critères de sélection tiennent compte de la mission du Service et qu'ils soient un outil d'appropriation pour les nouveaux membres.

Une membre rappelle la présentation offerte par monsieur Houssine Driddi et madame Nathalie Lafranchise il y a quelques années. Celle-ci portait sur le principe d'accompagnement des organismes et sur ses différents aspects.

Une membre explique qu'un comité avait été mis en place pour cette démarche, ce qui a conduit à la reformulation du Programme de dégrèvement pour fins de formation, qui est devenu le Programme de dégrèvement pour fins de formation et d'accompagnement. Les gens se sont approprié le formulaire, mais certaines questions du formulaire posent encore des problèmes. Il

faudrait s'y pencher de nouveau pour le rendre conforme aux désirs du Comité des services aux collectivités et à la réalité des chercheuses, chercheurs et à celle des organismes.

Une membre déplore particulièrement que des professeures, des professeurs déposent une nouvelle demande de financement sans avoir préalablement déposé le rapport d'un projet précédent. Il faudrait s'interroger à savoir si cette notion devrait être ajoutée aux critères puisqu'il arrive que des professeures, professeurs ne déposent jamais leur rapport. Par ailleurs, il lui semblerait fort pertinent que la composition des comités d'encadrement des projets soit davantage détaillée, qu'il ne suffise pas d'énumérer les gens qui y siègeront, mais que leur rôle et leur contribution soient précisés, et que leur présence à ce comité soit justifiée. Il est également mentionné que la pertinence des retombées soit davantage précisée. Il y a divergence entre le désir de financer des recherches qui permettent des retombées plus larges, alors qu'il y a parfois de petits projets, bien structurés, qui profiteraient particulièrement à un groupe, mais qui peuvent faire toute la différence pour ce groupe. Elle se dit tiraillée entre ces deux tendances et estime que les critères pourraient en faire mention.

Une membre abonde en ce sens et mentionne qu'elle a observé que les personnes évaluent les projets selon leurs propres champs d'intérêt. Par exemple, en ce qui concerne l'utilisation de méthodologie quantitative ou qualitative. Une approche peut être privilégiée sur une autre en fonction des intérêts des membres. Elle privilégierait qu'il y ait des critères précis concernant la méthodologie afin de savoir sur quoi se base la note attribuée et que la justification de celle-ci soit claire.

Une membre rappelle qu'à la suite de discussions préalables, la ventilation des notes des évaluatrices, évaluateurs du Sous-comité de la recherche est désormais présentée au Comité. Lors de concours où les pointages avaient été très serrés, les membres du Comité avaient demandé une telle précision afin de comprendre sur quels aspects précis les opinions divergeaient ou convergeaient lors d'une évaluation.

Un membre mentionne que la pertinence sociale du projet de recherche pourrait être un élément dont il serait possible de tenir compte. La conjoncture sociopolitique permet parfois de valoriser la portée sociale d'un projet.

Une membre estime pour sa part que la pertinence sociale d'un projet est très difficile à évaluer. Parfois, des projets de recherche ne s'inscrivent pas dans le contexte actuel au moment de leur évaluation, mais leur importance se révèle par la suite. Par ailleurs, elle estime qu'il serait pertinent de créer des outils permettant d'établir des stratégies de transfert qui pourraient être applicables à plusieurs groupes.

Une membre, rappelant la discussion du séminaire *Le sens de la preuve*, ayant eu lieu il y a un an, mentionne que l'aspect « innovation » ne doit pas être pris en compte. Ce n'est pas parce qu'un projet est novateur qu'il est pertinent ou parce qu'il ne l'est pas qu'il ne doit pas être financé. À titre d'exemple, elle mentionne un projet visant le développement d'outil de communication pour rejoindre les personnes ayant un handicap intellectuel. Le projet était très pertinent malgré le fait qu'il s'inscrivait dans une démarche qui n'était pas novatrice.

Une membre souligne que la question de l'innovation demeure très délicate. Il existe encore de petits groupes qui n'ont pas accès à l'Université et elle rappelle que c'est la mission même du Service aux collectivités que de les accompagner.

Un membre ajoute qu'il importe de clarifier le rôle du comité d'encadrement. Comme chercheur, il estime ne pas avoir la possibilité de déterminer si les personnes proposées sont aptes ou non

à siéger sur ces comités. Par ailleurs, il souligne qu'il importe de préciser si la pertinence scientifique d'un projet déjà financé par un organisme subventionnaire doit être réévaluée. Il faut également rappeler, pour que ce soit clair pour les chercheuses, chercheurs, quel est le mandat du Service aux collectivités.

Une membre ajoute qu'il doit être clair que la subvention de recherche attribuée vise à employer des étudiantes, étudiants. Une autre membre interne abonde en ce sens et précise que 90 % du montant de la subvention doit être attribué au salaire étudiant.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie les membres pour leur contribution à cette discussion. Il assure que le résultat alimentera les discussions de l'équipe du Service aux collectivités au moment de leurs journées d'étude. Il reviendra sur ce sujet auprès du Comité à l'automne prochain. En perspective de l'arrivée de plusieurs nouveaux membres, il importe d'assurer une continuité dans les travaux du Comité; l'établissement de critères plus clairs permettant de justifier plus facilement la pondération établie facilitera le travail du Comité.

7. Dépôt de documents

- D.1 - Critères d'admissibilité Programme d'aide financière à la recherche et à la création
- D.2 - Grille d'évaluation des projets de recherche PAFARC
- D.3 - Tableau des octrois PAFARC 2015-2016
- D.4 - Calendrier des échéances et des rencontres 2016-2017

8. Divers

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités rappelle qu'il y avait eu des discussions concernant le jour et le local relatif à la tenue des rencontres du Comité. Il indique que le calendrier des rencontres a été déposé. Ces dernières demeureront les lundis, au local D-5500.

Il conclut en remerciant encore une fois chaleureusement tous les membres qui participaient à leur dernière rencontre.

9. Clôture de la séance

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11h10.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU _____ 2016.
VC/